



La censure émotionnelle

Description

La censure, en droit constitutionnel, c'est un peu comme l'arme nucléaire. Ça existe, mais on n'est pas censé s'en servir. Elle est prévue pour faire peur, pour faire croire que le Gouvernement va tomber et laisser la place au chaos.

Dans l'histoire de la Vème République, cela n'était arrivé qu'une seule fois, en 1962, pour faire tomber le gouvernement Pompidou qui, d'ailleurs, avait été restauré après la dissolution de l'Assemblée nationale par De Gaulle ; et il n'y a pas eu de chaos... car les choses avaient été faites dans l'ordre, avec une dissolution qui suivait une censure et non l'inverse.

Que l'on soit pour ou contre le RN, la moindre des choses est d'être cohérent. Pourtant, l'incohérence est désormais le fil conducteur de l'action politique. Comment Bruno Retailleau, dont les premiers pas à l'Intérieur étaient plutôt bien vus, peut-il reprocher au RN de voter la motion de censure déposée par LFI alors que lui et ses copains ont appelé à voter LFI contre le RN aux législatives pour lui faire « barrage » ? Sans oublier que soit les propositions programmatiques du RN n'ont pas été entendues, soit elles ont été récupérées sans que leur auteur soit cité.

Comment ne pas voir une complicité de fait entre le NFP et le bloc mollasson du Centre, quand LFI dépose une motion de censure tout en rejetant le vote du RN qui, seul, permet l'adoption de cette motion ? Mélenchon est un Tartuffe et le PS une traînée.

Par ailleurs, on n'a pas beaucoup entendu les ravis de la crèche comme Copé et d'autres cœurs d'artichaut LR, lorsqu'on a exclu les électeurs RN de l'Arc Republicain. En gros, ce petit monde méprise et rejette – quand il ne l'insulte pas – le député RN, mais le courtise quand il a besoin de sa voix. Tu es infréquentable, mais donne-moi quand même ton portefeuille ».

Assemblée dissoute, gouvernement aplati, pays bloqué, il ne reste au président de la République qu'un choix entre deux dissolutions ; celle du Peuple ou la sienne. La solution la plus évidente, aux yeux du président, n'est sûrement pas celle qu'on espère.

Tant que Macron sera au pouvoir, même en cas de nouvelles élections législatives, le pays sera ingouvernable et aucune Assemblée ne trouvera censure à son pied.

O.T.

Categorie

1. Politique

date créée

16 décembre 2024